

Paris, le 22 septembre 2023

NOTE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Aide d'urgence pour les populations victimes de la tempête Daniel en Lybie Ouverture du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

Face aux effets dévastateurs de la tempête Daniel dans le Nord-Est de la Lybie qui ont fait plus de 3 000 victimes, des milliers de blessés et plus de 40 000 déplacés, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) mobilise **les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et des entreprises** afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes.

Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence à travers le déploiement depuis le 17 septembre 2023 d'un **Hôpital de campagne** de la Sécurité civile (ESCRIM) pouvant traiter environ 100 patients par jour ainsi qu'à travers le **soutien à des ONG partenaires**.

Vous trouverez en annexe de cette note ainsi que sur [France Diplomatie](#) la fiche explicative pour contribuer au FACECO « Libye – Soutien aux victimes de la tempête Daniel ».

Le FACECO est un fonds de concours géré par le [Centre de crise et de soutien \(CDCS\)](#) du MEAE. Il permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. **C'est l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux CTF de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence**. Il assure aux CTF que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence eu égard à la situation d'urgence concernée et au terrain, qu'ils seront gérés par des experts de l'aide humanitaire d'urgence et que leur utilisation sera scrupuleusement tracée. Il garantit également une visibilité de la contribution des collectivités territoriales françaises.

Contact :

Secrétariat

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr